# Référe en provision

---
Par Souris2024

Bonjour voilà ma situation j avais fait deux requêtes via l Udaf pour un dédommagement aidant familial et remboursement des frais et vu le délai de traitement j avais annulé ma demande puis j ai changé d avis .entre temps j ai reçu les décision de la juge des tutelles et donc j ai fait appel de la décision.
Voilà depuis deux semaines j ai sollicité l Udaf pour maintenir les requêtes par mail et par courrier et aucune réponse de leur part .
Et donc est il possible de faire un refere en provision pour obtenir rapidement de l argent car je suis en précarité financière ?
Ai je des chances d obtenir un remboursement via le refere en provision malgré mon changement d avis pour les requêtes et mon appel pour lés décisions de la juge des tutelles ?
Est il possible de retirer l Udaf de la tutelle du fait qu elle tarde à répondre à mes courriers ou mails ?

---
Par Isadore

Bonjour,

Vous aviez déjà posé une question similaire, et vous aviez demandé à l'UDAF de mettre fin à la procédure.

Je vous avais répondu qu'il fallait relancer la procédure depuis le départ.

Et donc est il possible de faire un refere en provision pour obtenir rapidement de l argent car je suis en précarité financière ?
Non, puisque vous êtes la cause de l'abandon des procédures initiales et parce qu'il n'y aucun caractère d'urgence.

Ai je des chances d obtenir un remboursement via le refere en provision malgré mon changement d avis pour les requêtes et mon appel pour lés décisions de la juge des tutelles ?
Aucune chance de voir la demande d'un référé aboutir dans votre cas

Est il possible de retirer l Udaf de la tutelle du fait qu elle tarde à répondre à mes courriers ou mails ?
Non, l'UDAF n'a aucune obligation de répondre à vos messages, et n'a commis aucune faute à votre égard. Vous lui aviez demandé de lancer deux procédures, une pour le remboursement de vos dépenses et une autre pour votre statut d'aidant. L'UDAF a lancé les procédures. Vous avez demandé l'annulation des procédures, l'UDAF les a annulées.

Vous demandez désormais de relancer les procédures, l'UDAF considère sans doute que vos demandes ne sont pas la priorité. Attendez que son personnel ait le temps de vous répondre.